



# L'accréditation des médecins et des équipes médicales



# L'accréditation, c'est quoi ?

- Une démarche volontaire
- Dediée aux professionnels exerçant une spécialité "à risques" en établissement de santé
- Individuelle ou de préférence en équipe
- Proposée par des pairs de votre spécialité regroupés dans un organisme agréé (OA)
- Validée par la Haute Autorité de santé

⋮  
○

L'accréditation est la reconnaissance de votre engagement dans une démarche d'amélioration continue de vos pratiques et de gestion des risques.



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Accréditation des médecins et des équipes médicales

Logo

2

## L'accréditation, c'est aussi

- 500 équipes & 10 000 médecins
- + 29% d'équipes\*
- + 6% de médecins accrédités\*
- Un rajeunissement des effectifs : 37% des médecins actifs dans l'accréditation ont moins de 45 ans

\*en 2023 par rapport à 2022

# Concrètement ?

Vous participez à un programme médicalisé dont les activités font déjà partie, pour la plupart, de vos pratiques quotidiennes.



## Les bénéfices ?

Pour vos patients : véritable label de qualité.

Pour vous et votre équipe, l'accréditation :

- est la reconnaissance de votre engagement pour la qualité et la sécurité des soins ;
- permet de maintenir vos compétences et d'en acquérir de nouvelles ;
- améliore le travail en équipe ;
- est une opportunité pour insuffler une culture sécurité au bloc opératoire.

Pour votre établissement de santé : l'accréditation participe à la certification de l'établissement.

⋮  
⋮  
⋮

S'engager en équipe, c'est encore mieux !

Centrée sur la **dimension collective**, elle favorise la concertation, la coopération, le partage d'informations et l'homogénéisation des pratiques en associant des **professionnels de disciplines différentes**.

## Et aussi, l'accréditation :

contribue à valider votre développement professionnel continu (DPC) et votre certification périodique des professionnels

est un cadre pour améliorer la qualité de vie au travail & le travail en équipe

permet, sous certaines conditions, de prendre en charge en partie votre assurance en responsabilité civile professionnelle, si vous exercez en libéral



# Pour vous engager ?

Mode d'emploi en 4 étapes

1

## Inscrivez-vous sur la plateforme SIAM

<https://accreditation-des-medecins.fr/>

L'organisme agréé de votre spécialité désigne un confrère-expert pour vous accompagner.

3

## Au bout d'1 an, votre confrère-expert évalue vos activités.

La HAS vous accrédite sur proposition de votre organisme agréé.

2

## Vous réalisez les activités que vous avez retenues

dans le programme annuel de votre spécialité. L'organisme agréé peut vous aider dans votre choix.

4

## Vous recevez de la HAS un certificat individuel et une attestation pour l'équipe, valables 4 ans sous réserve de réaliser chaque année les activités du programme.

Affichez votre attestation dans la salle d'attente et partagez-la sur les réseaux sociaux !



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Accréditation des médecins et des équipes médicales

Logo

Pour en savoir plus



[www.has-sante.fr/accreditation](http://www.has-sante.fr/accreditation)



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Accréditation des médecins et des équipes médicales

Logo